NOUVELLES DE JURIENS

Le journal qui fait battre le cœur de notre communauté — N° 1 — Novembre 2026





Le mot du Syndic

« Cap sur l'hiver ! »

Chères habitantes,
chers habitants,

Les premiers sommets blanchissent et notre cher village se pare de ses couleurs d'automne. C'est le moment de ressortir les caquelons ! Cette fin d'année s'annonce riche en projets, eaux, routes, butte de tir et j'en passe. Merci à toutes et tous pour votre dynamisme qui fait vivre notre coin de paradis.

Philippe Monnier, votre Syndic

Déneigement

En Suisse (y compris dans le canton de Vaud), le déneigement en hiver obéit à des règles précises de responsabilité, d'horaires et de sécurité selon qu'il s'agit d'espaces publics ou privés.

1. Responsabilités : qui doit déneiger ?

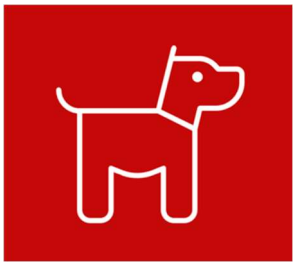
- Voies publiques (routes, rues principales) : l'État (pour les routes cantonales ou autoroutes) ou la commune se chargent du déblayage et du salage.
- Propriétés privées et accès (trottoirs adjacents, entrées, places de parc) : c'est la responsabilité des propriétaires (ou des locataires si une clause spécifique figure dans le bail ou le règlement d'immeuble).
- Règles de stockage : la neige dégagée ne doit pas être rejetée sur la chaussée ou sur le domaine public ; elle doit être stockée sur votre propre terrain.



2. Horaires d'obligation

- L'obligation générale de dégager les passages pour piétons et les accès s'applique généralement de 7h00 à 21h00 (heures de forte circulation), bien que les services communaux ou prestataires privés débutent souvent très tôt le matin (dès 4h00 si nécessaire).

Pour le déneigement privé, qui est payant, veuillez contacter par téléphone M. Fabien Curtet, employé communal, au 077 269 07 14.



Inscription des chiens

Toute acquisition, naissance ou départ/décès d'un chien, en cours d'année, doit être annoncé au Contrôle des habitants. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Commune (www.juriens.ch) sur la page « inscriptions des chiens » de la rubrique Greffe et Contrôle des habitants.

Nous profitons de vous rappeler que vous avez l'obligation de ramasser les déjections de vos animaux lors de vos promenades et qu'il est également interdit de les lâcher dans les étables des agriculteurs, dans les prairies et autres champs privés ou publics.

Taille des haies en bord de route

La Municipalité rappelle aux propriétaires l'importance d'entretenir régulièrement leurs haies, arbres et autres plantations bordant les routes, chemins publics, afin de garantir la sécurité de tous les usagers.

Tout propriétaire de haies ou d'arbres est tenu de les tailler ou de les élaguer. Ils ne doivent pas empiéter sur le domaine public ni dépasser une certaine distance par rapport aux routes et fonds voisins.

Les informations légales se trouvent ci-après : La Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP ; BLV 450.11) et son Règlement d'application (RLPrPNP ; BLV 450.11.1), le Code Rural et Foncier (CRF ; BLV 211.41) et le Règlement d'application de la loi sur les routes (RLRou ; BLV 725.01.1). Elles font partie des dispositions légales, distances, hauteurs et cas particuliers.

Plantations

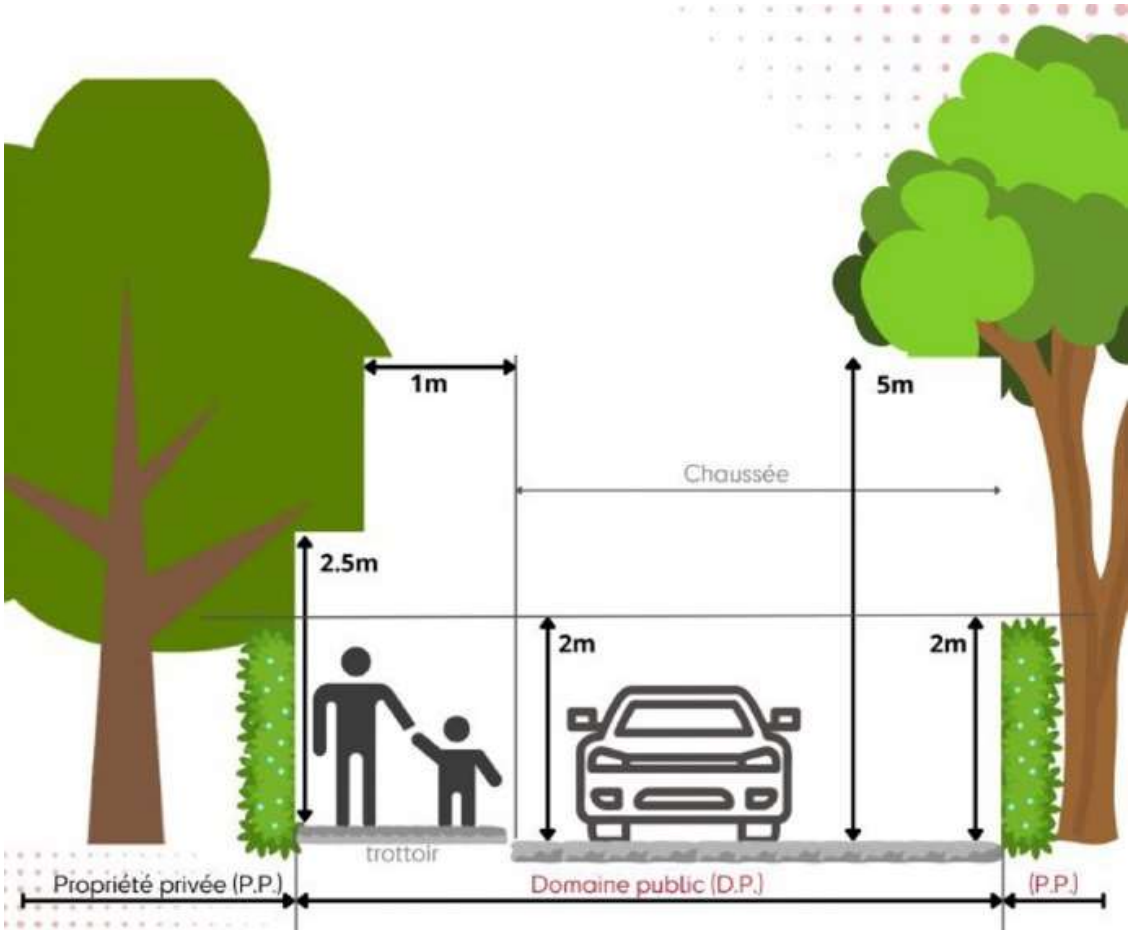
Les plantations ne doivent pas diminuer la visibilité, gêner la circulation ou l'entretien du domaine public. En général, les hauteurs maximales admissibles en bord de chaussée sont de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue, 2 m dans les autres cas. Des mesures plus restrictives peuvent être prises lorsque la visibilité doit être assurée, en particulier aux carrefours.

Les haies ne peuvent pas être plantées à moins d'1 m de la limite du domaine public. Sur les fonds riverains d'une route cantonale ou communale de première classe, aucun arbre ne peut être planté à moins de 6 m de la limite du domaine public.

Les branches ne doivent pas empiéter sur le domaine public. Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

– au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et 1 m à l'extérieur ;

– au bord des trottoirs : à 2,5 m de hauteur et à la limite de la propriété.



Informations déchets 2026-27

Voici quelques indications à suivre qui concernent le tri de vos déchets.

Ramassage des ordures ménagères : le mercredi en matinée par l'AVJ.

Déchetterie du « Vieux Battoir », local côté rue du Collège
La déchetterie du Vieux Battoir est accessible en permanence. On peut y déposer les déchets suivants : PET, piles, tubes néons et ampoules, filtres à huile, fer blanc, aluminium, sprays aérosols, textiles, capsules Nespresso, consommables informatiques.

Déchetterie du « Pré Luquiens », au bout du chemin du Tirage
Les déchets suivants y sont admis de façon permanente : papier, carton, verre, végétaux et compostables, huiles végétales et minérales. Les autres déchets tels que : ferraille, bois, objets encombrants, plastic, produits chimiques, restes de peinture, appareils électriques, électroménagers et électroniques, déchets de démolition en petite quantité qui ne sont pas souillés de peinture ou autre produit polluant, sont à déposer pendant les heures d'ouvertures.

Toutes les catégories de déchets qui ne sont pas listées ci-dessus font partie de la catégorie « ordures ménagères ». Ces déchets doivent être conditionnés dans les sacs taxés officiels blancs et verts imprimés de l'inscription « TRIER C'EST VALORISER » et déposés dans les conteneurs de quartier.

Les sacs taxés sont notamment disponibles à La Petite Épicerie. Le site Internet communal vous renseigne de manière détaillée sur le tri des déchets et le montant des taxes ou autres facturations en lien avec le dépôt des objets encombrants.



La déchetterie du Pré Luquiens est ouverte, en général deux samedis par mois de 10h à 11h et deux mercredis par mois de 17h à 18h, selon le calendrier ci-dessous :

Jours d'ouverture de la déchetterie du Pré Luquiens

nov.26	déc.26	janv.27	févr.27	mars.27	avr.27	mai.27
07.11.2026	05.12.2026	–	06.02.2027	06.03.2027	03.04.2027	01.05.2027
21.11.2026	19.12.2026	16.01.2027	20.02.2027	20.03.2027	17.04.2027	15.05.2027
11.11.2026	09.12.2026	06.01.2027	10.02.2027	10.03.2027	07.04.2027	05.05.2027
25.11.2026	23.12.2026	20.01.2027	24.02.2027	24.03.2027	21.04.2027	19.05.2027

juin.27	juil.27	août.27	sept.27	oct.27	nov.27
05.06.2027	03.07.2027	07.08.2027	03.09.2027	02.10.2027	06.11.2027
19.06.2027	17.07.2027	21.07.2027	17.09.2027	16.10.2027	20.11.2027
09.06.2027	07.07.2027	11.07.2027	07.09.2027	06.10.2027	10.11.2027
23.06.2027	21.07.2027	25.0727	21.09.2027	20.10.2027	24.11.2027

Au fil de l’eau

Le 5 septembre 2026 a eu lieu la traditionnelle Marche de la Commune, placée cette année sous le thème de l’eau. Une belle occasion pour les habitantes et habitants de découvrir quelques-unes de nos sources et de nos captages, les travaux récemment réalisés, ainsi que le parcours de l’eau sur notre territoire.
La balade nous a conduits au chemin de la Barbelaine, avant de se terminer à la fontaine des Champs-Neufs autour d’un petit apéritif et d’un pique-nique convivial.

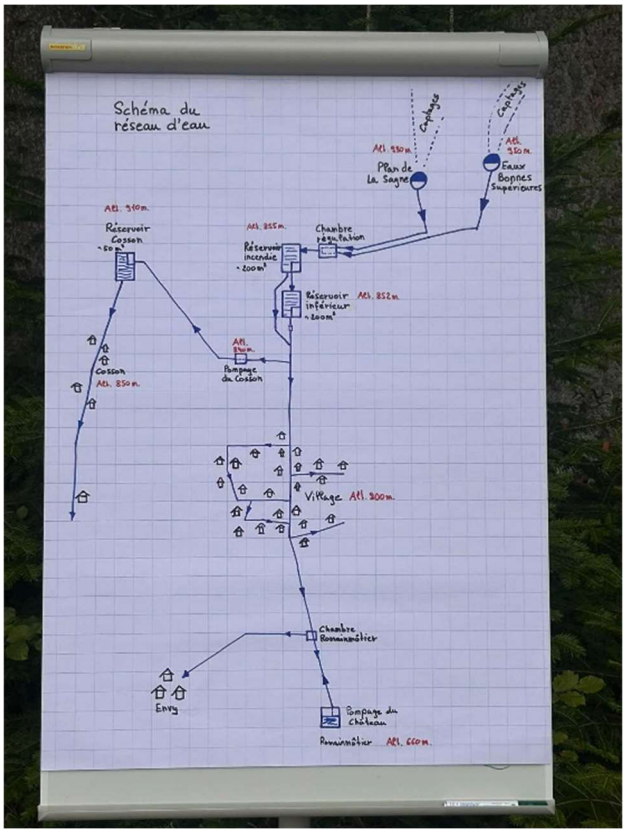


Installation devant la fontaine des Champs-Neufs à l’occasion de la Marche de la Commune.

Merci à toutes et tous pour votre participation et pour ce sympathique moment de partage !
Gilles Flaction



La conduite de la fontaine des Champs-Neufs est réparée. L’eau coule à nouveau (Fabien Curtet, employé communal en compagnie de Sylvie Troyon Seletto, Secrétaire communale).



Et un grand merci à Fabien Curtet pour ce très beau schéma explicatif.

Attention : la restriction d’eau au village de Juriens et au Cosson est toujours en vigueur

Pour économiser l’eau au quotidien :
prendre des douches plus courtes ; utiliser les machines à laver uniquement lorsqu’elles sont remplies ; fermer les conduites d’eau de son jardin ; limiter les usages d’eau non essentiels ; continuer à adopter une consommation d’eau responsable.

Relevé des compteurs

Le relevé des compteurs d’eau sera effectué le 27 novembre dans la journée. Il est aussi possible d’envoyer une photographie de votre compteur au Boursier communal : bourse@juriens

Conseil Général

Merci aux membres du Conseil Général pour avoir donné le feu vert pour le 30 km/h. La Municipalité a dorénavant rendez-vous avec les divers services concernés.
Plusieurs projets sont en préparation avec les différentes autorités nécessaires : eaux claires et eau usées, butte de tir, réfection des murs du cimetière, signaux routiers, etc.
Un grand merci à toutes celles et ceux qui s'engagent pour notre Commune, que ce soit au sein des différentes commissions du Conseil Général, et tout spécialement aux membres du Bureau du Conseil.



Les membres du Bureau du Conseil Général de Juriens, composé de Michèle Charotton (scrutatrice), Émilie Charotton (vice-Présidente), Steve Christen (Président), Anne-Claude Grandjean (secrétaire), Marie-France Golay (scrutatrice).

Prochaines séances

3 décembre 2026

29 avril 2027

10 juin 2027

14 octobre 2027

2 décembre 2027

Écho des alpages



Les bêtes de nos deux chalets sont bien rentrées chez leurs propriétaires. Merci pour le travail d'estivage bien accompli de nos bergers !
Pour le Chalet Devant : Steve Christen et Kathleen Merz.
Pour le Mazel : Marie-Pierre Le Guyader.

Cartons du Cœur



Nous tenions à tous vous remercier habitants de Juriens car grâce à votre générosité c'est plus de 400 kg de denrées alimentaires qui ont été récoltées lors de la soirée d'Halloween !

La Team Halloween
Cindy, Sarah et Émilie

Petit mot des cartons du cœur :
« Vous pouvez être fiers de votre commune, car nous, aux Cartons du Cœur Romandie, nous sommes fiers de pouvoir compter sur des habitants comme vous ! »

Juriens nous rappelle une chose essentielle : la solidarité ne se mesure pas à la taille d'une commune, mais à la grandeur du cœur de ses habitants !


POLICES
canton de vaud
Police
cantonale vaudoise
PERSONNES ÂGÉES :
ATTENTION !
ARNAQUE :
FAUX POLICIER / FAUX BANQUIER
Ne donnez ni vos cartes bancaires, ni vos codes PIN à qui que ce soit, pas même un banquier ou un policier qui vous appelle par téléphone ou qui se présente à votre domicile.
Même s'il ou elle vous montre une carte de police ou un brassard de couleur.
ATTENTION - ARNAQUES !
La police ou votre banque n'agit pas ainsi !
Plus d'infos : votrepolice.ch
Et si ça vous arrive, appelez le 117


Promotions de Noël
«Nager, c'est s'offrir un moment de liberté unique où le corps s'allège et l'esprit s'apaise»
Saison 2027 :
du 12 mai au
12 septembre 2027
Offrez-vous des moments de détente à la piscine de La Sarraz !
Membres AIPCV
Non membres
Promotion
Tarif 2027
Promotion
Tarif 2027
Abonnement piscine Adulte 120.00 130.00 130.00 140.00
Abonnement piscine Ado/AVS 80.00 90.00 90.00 100.00
Abonnement piscine Enfant (2011-2021) 60.00 65.00 70.00 75.00
Commandes du 01.11.2026 au 20.12.2026, paiement au plus tard le 31.12.2026
Envoi garanti avant Noël pour toute commande payée au plus tard le 15.12.2026
AIPCV
ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
DE LA PISCINE & DU CAMPING DE LA VENOGE
Commandes :
admin@piscinedelavenoge.ch ou www.piscinedelavenoge.ch



Fêtes de Noël de Juriens et La Praz

Les Noëls villageois auront lieu cette année le :

- **Samedi 12 décembre 2026 à 11h00 à La Salle communale de La Praz**
- **Jeudi 17 décembre 2026 à 19h00 à l'Eglise de Juriens**

Comme chaque année, une partie sera animée par des enfants des deux villages.

A cette occasion et afin de préparer cette petite animation sur le thème de Noël, nous vous proposons 4 rencontres les mercredis de 12h00 à 13h45 (avec pique-nique) ou de 12h45 à 13h45 (sans pique-nique) aux dates suivantes :

18 et 25 novembre à la petite salle de Juriens
2 et 9 décembre à la Salle communale de La Praz

Pour le bon déroulement de ces deux événements, la présence des enfants est vivement souhaitée aux deux Noëls (à Juriens et à La Praz).

Cette activité est ouverte à tous les enfants dès 4 ans même s'ils ne participent pas aux autres activités de la paroisse et quelles que soient vos convictions.

Pour organiser aux mieux ces différentes rencontres, merci d'inscrire vos enfants d'ici au 31 octobre 2026 auprès de :

Mireille Aubert (La Praz) au 079 258 18 17
ou Stéphanie Dupertuis (La Praz) au 078 622 52 27



Agenda

(décembre 2026 – début 2027)

Fenêtres de l'Avent
À travers notre village, avec accueil ou non, du 1er décembre au 24 décembre 2026.
→ Renseignements et inscription auprès de Raphaël Grandjean : 079 726 88 79



Distribution des sapins
Le 12 décembre 2026

10h - 11h Distribution des sapins
11h - 12h Apéritif au caveau
12h - 14h Fondue à la Grande Salle

Avec les habitants du village ainsi que :

- Nouveaux habitants arrivés entre décembre 2025 et décembre 2026
- Présidents des différentes sociétés
- Pasteurs

→ Pour obtenir un sapin, prière de vous annoncer à la Commune jusqu'au 30.11.2026 :
commune@juriens.ch
024 453 18 19

→ Inscription pour la fondue jusqu'au 30.11.2026 auprès de Gilles Flaction :
gilles.flaction@juriens.ch
079 781 38 66

Noël au village
Le 17 décembre 2026

Dès 19h00 Spectacle des enfants avec des chants et une saynète à l'Église du village.

Veuillez inscrire vos enfants chez Madame Stéphanie Dupertuis et Madame Muriel Aubert à La Praz (informations à la page 8).

Dès 20h00 Bouillion et tartines à la moutarde à la Grande Salle du village.
Soyez toutes et tous les bienvenus !

Fermeture du bureau Communal

Le bureau Communal est fermé du 22 décembre 2026 au 10 janvier 2027.



Loto des USL
Le 9 janvier à 20h00 a lieu le traditionnel loto organisé par l'Union des Sociétés Locales à la Grande Salle de Juriens. Au programme : 41 séries, 1 gratuite et 4 royales. Carnet à CHF 48.-
Portes ouvertes dès 19h00

Soirées de musique de l'Écho du Nozon
5 mars à 20h00 : concerts des enfants et de la fanfare.
6 mars dès 19h00 : concert de la fanfare et repas de soutien. Inscriptions auprès de Natacha Kirchhofer au 079 575 38 77



Cultes à Juriens
Les samedis suivants de18h00-19h00 :
19 décembre 2026
16 janvier 2027
20 février 2027
20 mars 2027
17 avril 2027
15 mai 2027
19 juin 2027

Le Battoir. Plaine de l'Orbe
Nous vous informons de l'existence d'un agenda en ligne et gratuit qui couvre la région d'Orbe et environs : www.lebattoir.ch

Vacances scolaires 2026-2027

Vacances d'hiver : du jeudi 24 décembre 2026 au dimanche 10 janvier 2027

Relâches : du samedi 6 février au dimanche 14 février 2027

Vacances de Pâques : du vendredi 26 mars au dimanche 11 avril 2027

Pont de l'Ascension : du jeudi 6 mai au dimanche 9 mai 2027

Lundi de Pentecôte : lundi 17 mai 2027

Vacances d'été : du samedi. 3 juillet au dimanche 22 août 2027

Jeûne fédéral : lundi 20 septembre 2027

Vacances d'automne : du samedi 9 octobre au dimanche 24 octobre 2027

Vacances d'hiver : du vendredi 24 décembre 2027 au dimanche 9 janvier 2028

Jours fériés officiels 2027

Nouvel An : vendredi 1er janvier 2027 et samedi 2 janvier 2027

Vendredi Saint : vendredi 26 mars 2027

Lundi de Pâques : lundi 29 mars 2027

Jeudi de l'Ascension : jeudi 6 mai 2027

Lundi de Pentecôte : lundi 17 mai 2027

Fête nationale : dimanche 1er août 2027

Lundi du Jeûne : lundi 20 septembre 2027

Noël : samedi 25 décembre 2027

Cartes journalières dégriffées

La « Carte journalière dégriffée Commune » peut être achetée à l'administration Communale de Juriens, selon les principes suivants :

- Le contingent de cartes journalières est national et non plus communal.
- L'achat se fait uniquement auprès de la réception de l'administration communale (il n'y a plus de réservation possible en ligne).
- Un nombre illimité de cartes pourra être acheté par personne mais chacune sera nominative.
- La clientèle peu habituée au numérique et aux commandes en ligne aura ainsi aussi accès aux billets dégriffés.
- Une tarification différenciée mais identique existe en Suisse. Le prix dépend de trois paramètres :
  1. avec ou sans ½ tarif ;
  2. première ou deuxième classe ;
  3. niveau de prix 1 ou 2 (voir tableau ci-dessous) selon la disponibilité du contingent et la date d'achat.

→ Plus la carte est achetée tôt, plus le prix est intéressant.

Assortiment	**Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant la date du voyage**	**Niveau de prix 2 disponible jusqu'à la veille du voyage**
2ème classe **avec** demi-tarif	CHF 39. —	CHF 59. —
2ème classe **sans** demi-tarif	CHF 52. —	CHF 88. —
1ère classe **avec** demi-tarif	CHF 66. —	CHF 99. —
1 ère classe **sans** demi-tarif	CHF 88. —	CHF 148. —

Vœux de fin d'année 2026

Chers habitants,

En cette période de fêtes de fin d'année, nous tenons à vous adresser nos vœux les plus chaleureux. Que cette nouvelle année vous apporte joie, santé et prospérité, tant sur le plan personnel que professionnel.

Nous profitons de cette occasion pour vous remercier sincèrement de la confiance que vous nous avez accordée tout au long de cette année. Nos échanges et notre collaboration ont été pour nous une véritable source de satisfaction, et nous espérons que nous pourrons poursuivre cette relation fructueuse dans les mois à venir.

Que les fêtes de fin d'année soient pour vous et vos proches un moment de partage, de repos bien mérité et de bonheur. Et que l'année 2027 vous offre de belles opportunités et la réalisation de vos projets les plus chers.

La Municipalité, la Secrétaire et le Boursier.

